

Dans le secteur de la santé, le personnel n'est pas suffisamment protégé

Vendredi, 20. mars 2020



@Eric_Roset

L'épidémie de COVID-19 qui touche depuis quelques semaines notre pays met notre système de santé à rude épreuve. Déjà sous pression depuis des années par des politiques volontaires de mise en concurrence et de restriction des coûts, la crise sanitaire actuelle risque de déployer des effets majeurs. Le personnel dans les hôpitaux, les EMS et les CMS sont particulièrement mobilisés. Or, les mesures de protection et de formation dont ils disposent sont insuffisantes.

Dans un courrier adressé aux fédérations patronales du secteur de la santé et au médecin cantonal, les syndicats et associations professionnelles du secteur demandent des mesures concrètes:

Le personnel soignant et médico-therapeutique, et plus généralement toutes celles et ceux, cuisinier-e-s, nettoyeur-euse-s, secrétaire-s, etc. qui travaillent dans des institutions de soins, d'hébergement ou à domicile, se trouvent en première ligne pour lutter contre ce nouveau virus et s'engagent intensément pour le bien de la population.

Même dans cette situation exceptionnelle, tout doit être mis en œuvre pour garantir la protection de la santé des salarié-e-s. L'article 2 de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail est très clair à ce sujet: «l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer et d'améliorer la protection de la santé et de garantir la santé physique et psychique des travailleurs».

Le constat est que ce n'est pas le cas partout aujourd'hui dans les établissements de soins vaudois. Nos associations syndicales et professionnelles ont reçu ces derniers jours de nombreuses plaintes et appels à l'aide d'employé-e-s craignant pour leur santé, notamment à cause de manque de consignes claires ou de matériel approprié et en quantité suffisante. Dernier exemple en date, un mail envoyé à des soignant-e-s par leur hiérarchie, les enjoignant à utiliser un masque de protection par journée de 8 heures, alors même que les prescriptions en la matière parlent de 4 heures maximum.

Des problèmes très concrets de garde d'enfants et d'indisponibilité croissante des transports publics rendent la situation pour certain-e-s salarié-e-s de plus en plus complexe

pour se rendre au travail.

Les syndicats et associations professionnelles du secteur demandent donc de tout mettre en œuvre pour garantir la sécurité et la santé du personnel, notamment :

- en fournissant du matériel (gants, solution hydro-alcoolique, masques de protection) en quantités suffisantes à chacun-e et en particulier aux personnes directement en contact avec des personnes infectées.
- en communiquant de manière claire, structurée et univoque les consignes de sécurité édictées par les autorités cantonales, et en veillant à leur application.
- en garantissant des horaires de travail continus, à même d'éviter des déplacements inutiles pour le personnel.
- en formant régulièrement le personnel sur les procédures mises en place par les autorités sanitaires et le bon usage du matériel de protection. Au-delà de la question du matériel, ce sont les formations qui sont encore insuffisantes. Le personnel, à tous les niveaux, demande à être formé et informé régulièrement par les médecins de référence.

La forte pression à laquelle est soumis notre système de santé, qui risque fort de s'accroître ces prochaines semaines, va impacter fortement le personnel. Dans ce contexte, et afin de garantir des dotations suffisantes tout en évitant du stress supplémentaire à celles et ceux qui vont devoir être mis à rude épreuve, **un moratoire sur les sanctions et les licenciements** jusqu'à la fin de cette crise sanitaire est demandé. Un climat de travail exempt de menaces est indispensable pour affronter les exigences psychiques et physiques que le personnel va devoir affronter.

Les syndicats et associations professionnelles sont conscient-e-s de la pression qui s'exerce actuellement sur les institutions et la nécessité de tout mettre en œuvre collectivement pour tenir le coup. Toutefois, il n'est pas admissible que la sécurité et la santé de celles et ceux qui sont en première ligne dans ce combat pour la population vaudoise soient mises en danger à ce point, ce qui a motivé ce courrier.

Downloads

21.03.2020 [lettre_PFE_protectioncoronavirus](#) PDF (99 kB)